

Je veux conclure en disant quelque chose qui concerne encore les consommateurs, c'est que ces trois mesures législatives prévoient une protection pour le consommateur. Combien de fois, lorsqu'ils font affaire avec une grosse banque, combien de fois les gens ont-ils la sensation de se faire avoir? J'ai moi-même cette sensation lorsque j'entre dans une banque et pourtant j'ai un directeur de banque formidable. Je ne voudrais surtout pas, s'il suit le débat, qu'il pense que je le critique, ce que je ne fais absolument pas.

Une voix: Dites-nous son nom encore?

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ce qui se passe, c'est que souvent les gens ont l'impression—à raison ou à tort—qu'ils ont été trompés par la banque ou l'institution. Le pire pour eux, c'est de n'avoir aucune avenue pour faire examiner leur plainte. Probablement que la plupart du temps, une plainte seulement sur cinquante sera fondée, ou peut-être quarante-neuf, je ne sais pas.

Ce que font ces mesures législatives, c'est de mettre sur pied un mécanisme. Il est stipulé justement qu'un mécanisme sera établi pour entendre les plaintes des consommateurs. Si le consommateur n'est pas satisfait des réponses qu'il obtient des établissements financiers, ces lois lui permettent de se plaindre au surintendant. Nous savons que le surintendant n'a aucune autorité législative et qu'il n'y a pas grand-chose qu'il puisse vraiment faire. Néanmoins, il peut faire un rapport sur ces plaintes, puis un rapport au Parlement, et il est à souhaiter que la crainte d'avoir de la publicité négative soit suffisante pour forcer les grosses institutions financières à veiller aux intérêts des consommateurs. Je pense que nous avons ici une mesure législative des plus progressistes, car elle met effectivement en place un mécanisme qui, en soi, n'a l'air de rien, mais qui porte fruit, si on regarde les cas où ce genre de mécanisme a déjà été utilisé.

Pour terminer, j'aimerais dire que notre parti, le parti libéral, est en faveur de la réforme de nos institutions financières. Nous sommes pour la concurrence et nous appuyons aussi toute mesure et toute proposition que le gouvernement d'en face mettra de l'avant qui fera en sorte que les intérêts des consommateurs seront prioritaires et que des mécanismes soient mis en place pour permettre au consommateur de donner son opinion.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il

a dit que son parti était en faveur de l'adoption du projet de loi en deuxième lecture pour qu'il puisse être modifié au comité.

Il n'a cependant pas été question, dans son discours, d'un des principaux sujets de préoccupation des déposants et des Canadiens en général, à savoir la propriété des institutions financières. Les banques sont maintenant assujetties à une surveillance étroite en ce qui concerne la part d'intérêt qu'un particulier ou un groupe peut détenir et qui est fixée à 10 p. 100.

Il s'est révélé récemment que les institutions financières qui ont connu les pires difficultés sont les sociétés de fiducie, car le nombre restreint d'actionnaires a donné lieu à des abus. Vous auriez dû entendre le surintendant des institutions financières déclarer devant le comité que, sur bien des sujets, il n'existe que des lignes directrices et qu'il a été impossible de se tenir parfaitement au courant des opérations de toutes les institutions. Pourtant, ce que font ces projets de lois, maintenant, c'est ouvrir toutes grandes les cages du zoo, ouvrant ainsi la voie à beaucoup de fusionnements. Il y a donc lieu de s'inquiéter, à mon avis.

Aux États-Unis, la déréglementation a favorisé dans l'immédiat la multiplication des institutions financières, mais à la longue, on a assisté à des fusionnements sans nombre. Et voici que nous nous engageons sur la même voie. Les compagnies d'assurance peuvent être propriétaires de sociétés de fiducies, les banques être propriétaires de compagnies d'assurance et ainsi de suite.

Laissez-moi vous dire que même la plus grosse des sociétés d'assurance canadiennes ne fait pas le poids à côté d'une banque. Tout ce dont les représentants du milieu bancaire ont parlé quand ils ont témoigné devant le comité, c'est de la concurrence à l'échelle mondiale. Ils ne s'intéressent pas tant que ça à ce qui se passe au Canada. Ils sont trop occupés à se tailler une place de choix à l'échelle internationale. Ils s'intéressent au marché mondial, non au marché national. Si vous pensez que les petites et moyennes entreprises ont eu du mal à obtenir des prêts, attendez que ces géants concentrent leur attention sur le marché mondial, car c'est là-dessus qu'ils mettent l'accent, sur la globalisation.

Le député n'a pas abordé la question de la propriété, il n'a pas parlé du risque qu'on se rende compte un jour qu'il n'existe plus qu'une seule institution financière au pays, et c'est à ce moment-là qu'elle se mettra à fixer les prix.